



Cet Oline Info a été clôturé sur base des informations dont nous disposons le 14/02/2022. Tout changement sera communiqué sur www.olne.be.

Tout sur le budget communal 2022 – p.5

Inondations : le point sur la situation – p.2

Abri de jardin ou car-port : faut-il ou non un permis ? – p.6 et 7

Inondations : le point sur la situation



> Découvrez toutes les conditions d'accès au Fonds des Calamités et téléchargez le formulaire d'indemnisation spécifique aux inondations de juillet 2021 sur:

<https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-une-indemnisation-pour-les-personnes-physiques-et-les-personnes-morales-dans-le-cadre-des?>

La demande d'indemnisation doit être transmise au Service Régional des Calamités au plus tard pour le 18 avril 2022.

> Pour toute question, ou toute impression d'un formulaire papier, n'hésitez pas à contacter l'administration communale au 087/26 02 72.

> En cas de difficultés pour le remplissage du formulaire, n'hésitez pas à contacter le CPAS au 087 26 78 89.

Demandez une remise ou une modération proportionnelle du précompte immobilier

Vous avez déjà payé votre précompte immobilier, mais vous n'avez pas pu habiter votre domicile en 2021 suite aux inondations? Il est possible de récupérer une partie de la somme en demandant une remise auprès du SPW Finances, via une démarche en ligne. Toutes les infos sur : <https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-une-remise-ou-une-moderation-proportionnelle-du-precompte-immobilier?>

Conduites d'eau : que faire en cas de gel

En cas de gel, voici quelques conseils à appliquer dans les logements sinistrés pour éviter toute interruption ou dégâts des eaux par rupture des installations.

- Si vous n'occupez pas votre habitation :
 - > fermez au compteur et procédez à la vidange complète de l'installation intérieure
- Si vous occupez votre habitation mais qu'elle est peu ou pas chauffée :
 - > isolez du froid toutes les parties visibles de l'installation intérieure, en ce compris le compteur ; calfeutrez les soupiraux ; panneautez les baies et fenêtres ; fermez au compteur et purgez chaque nuit et pendant les périodes de non-utilisation de l'eau ; ne maintenez qu'une partie de l'installation privée en service.



Aides relatives à l'électricité et au gaz

> Octroi d'une aide directe de 550 € aux habitants sinistrés par l'intermédiaire du gestionnaire de réseau (GRD)

Cette prime est octroyée aux ménages sinistrés remplissant les conditions suivantes :

1. Disposer d'une attestation de sinistre de l'assurance ou d'un accusé de réception du Fonds des calamités dans le cadre des inondations ;
2. Apporter un élément attestant d'une dépense énergétique imprévue suite aux inondations.

Le formulaire pour demander la prime est disponible sur le site des GRD : www.resa.be - www.ores.be - www.rew.be. Elle sera accessible jusque fin 2022.

Toutes les autres aides financières en matière d'énergies ou autres sont rassemblées sur : <https://www.wallonie.be/fr/inondations/vous-etes-un-citoyen-sinistre>

Aides pour les indépendants / entreprises

La demande d'indemnisation ou toutes les autres demandes d'aides ne sont pas réservées aux particuliers. **Tous les indépendants ou entreprises ayant subi un sinistre** ont la possibilité, sous conditions, d'introduire un dossier d'indemnisation au Fonds des calamités et ce, qu'ils soient assurés ou non. Des aides spécifiques sont également prévues. Infos complètes sur : <https://www.wallonie.be/fr/inondations/entreprises>

Statut de client protégé conjoncturel

Le statut de client protégé conjoncturel permettant de bénéficier du tarif social pour le gaz et l'électricité va être prolongé jusqu'au 31 août 2022. Plus d'infos sur : <https://www.energieinfowallonie.be/fr/difficultes-de-paiement?>

Retrouvez toutes les infos régionales

(aides, démarches, conseils...) sur www.wallonie.be/fr/inondations

Nous restons mobilisés

En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter :

> la commune pour des questions administratives : 087 26 02 72 ou info@olne.be

> le CPAS pour des demandes d'aides (aides financières, aide au remplissage de documents, etc.) : 087 26 78 89 ou cpas@olne.be

PANDEMIE DE COVID-19 : LES DERNIÈRES MESURES

COVID 19



SERVICES COMMUNAUX
UNIQUEMENT
ACCESSIBLES
SUR RENDEZ-VOUS



IL EST DEMANDÉ AUX CITOYENS DE PRENDRE
OBLIGATOIREMENT RENDEZ-VOUS
AVANT DE SE PRÉSENTER
À L'ADMINISTRATION :

- RDV par téléphone - Coordonnées sur www.olne.be/administration/services-communaux
- Service population et état civil : 087 26 02 72 ou population@olne.be
- Service urbanisme : www.olne.be/administration/services-communaux/urbanisme

RESTEZ INFORMÉS !

Pour consulter les dernières informations relatives à la pandémie, rendez-vous sur :

- www.info-coronavirus.be
- <https://covid.aviq.be> (site dédié au COVID-19 en Wallonie)
- <https://www.wallonie.be>
- <https://diplomatie.belgium.be/fr> (pour tout ce qui concerne les voyages à l'étranger)

Vous pouvez également poser vos questions soit par mail via le site internet www.info-coronavirus.be ou en composant le numéro d'informations gratuit 0800/14 689.

Informations communales actualisées sur

- www.olne.be/coronavirus
- www.facebook.com/communedolne

CENTRES DE VACCINATION ACCESSIBLES

Pour toute prise de rendez-vous pour une vaccination, nous vous invitons à :

- prendre rendez-vous via le site web www.jemevaccine.be,
- prendre rendez-vous via le numéro de téléphone gratuit 0800/45.019,

Au moment de clôturer ce bulletin, tous les centres de vaccination wallons sont accessibles sans rendez-vous pour les personnes de plus de 12 ans. Plus d'infos sur www.jemevaccine.be.

Tous les centres de vaccination de Wallonie
accessibles sans rendez-vous

Plus d'informations sur les lieux et
horaires sur www.jemevaccine.be



CONSEILS COMMUNAUX

Conseil communal du 08 novembre 2021

- **CPAS** : démission de Philippe Feray au Conseil de l'Action sociale et désignation de Christian Keba comme nouveau conseiller.
- **Modification budgétaire communale** : approbation
- **Personnel communal** : approbation sur l'octroi d'écochèques et décision sur un contrat d'assurance collective en soins de santé.
- **Ordonnance générale de police administrative** : approbation sur la nouvelle ordonnance de police. Pour avoir un aperçu, vous pouvez consulter notre article dans ce bulletin. Version intégrale sur www.olne.be/administration/reglements-communaux.
- **Caméras mobiles** : autorisation sur le territoire d'Olne d'utiliser des caméras piétons et mobiles ANPR (Reconnaissance Automatique de Plaques d'Immatriculation) par la zone de police.
- **Parking de la poste** : arrêt sur un marché pour le pavage et aménagement de la cour de la poste.
- **Neuville** : arrêt sur un marché d'entretien la voirie.
- **Hydrocureuse** : décision de passé un marché pour l'acquisition d'une hydrocureuse.
- **Froidbermont** : approbation sur le projet portant sur la réfection de la voirie du n°67 à son intersection avec la rue de Soiron et sur la passation du marché.
- **Service de Remplacement Agricole de la Région Herbagère** : décision d'accorder une subvention annuelle de 240€.
- **Déchets/taxe** : approbation de la taxe 2022 sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, correspondant au coût-vérité.
- **Ludothèque** : approbation du Règlement d'Ordre Intérieur.

Conseil communal du 20 décembre 2021

- **Zone de secours** : approbation de la dotation communale 2022 d'un montant de 147.430,67 euros.
- **Zone de police** : approbation de la dotation communale 2022 d'un montant de 354.499,84 euros.
- **Budget communal ordinaire et extraordinaire exercice 2022** : approbation (article complet dans ce bulletin)
- **CPAS- modification budgétaire ordinaire N°1** : approbation attendu que la modification budgétaire ordinaire N°1 de l'année 2021 du CPAS est soumise à la Tutelle de la commune.
- **Agence Locale pour l'Emploi** : prise d'acte sur la démission

de M. Kaivers et approbation sur la désignation de M. Maron par le groupe pour Olne.

- **RCA** : désignation d'un représentant réviseur de la SRL Rewise AD, pour la Régie Communale Autonome d'Olne de 2021 à 2023.
- **Enseignement** : approbation d'une convention avec la RCA de Herve afin de permettre aux élèves des écoles olnoises de fréquenter la piscine dans le cadre des cours scolaires. Le tarif d'entrée sera de 2,70€ par élève dès le 1er janvier 2022.
- **Groupe Guides et Scouts d'Olne** : contrôle de la subvention allouée en 2020 et approbation sur l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement de 1.500 euros.
- **Asbl comité des Fêtes d'Olne** : approbation d'un subside ponctuel d'un montant de 500 euros.
- **Inondations juillet 2021** : approbation sur l'octroi d'une subvention aux indépendants/entreprises et d'une contribution aux autres pouvoirs locaux qui sont intervenus lors de la gestion des inondations.
- **Patrimoine** :
 - approbation du compromis de vente pour l'acquisition de parcelles à La Neuville en lieu-dit "Campagne de Lonneux pour un montant de 25.000 euros.
 - approbation de l'acte de vente relatif au bien immobilier sis rue Village 18 à Olne, au montant de 103.000 euros.
- **PCDR** : approbation d'une convention d'exécution 2022 pour débiter une réflexion sur la construction d'une maison multiservices à Saint-Hadelin.
- **Plan d'Investissement Wallonie Cyclable 2020-2021** : approbation pour solliciter la subvention de 150.000€ pour la mise en œuvre du Plan d'Investissement Wallonie Cyclable 2020-2021 auprès du SPW. Approbation de 3 projets réalisés et élaborés en concertation avec les membres de la commission vélo. A savoir :
 - réaménagement du carrefour aux Six Chemins
 - aménagement d'un chemin de la N604 à la Voie de Liège
 - réalisation d'une piste cyclable de l'école de Saint Hadelin à la rue Belle Maison.
- **INTRADEL/RESA/SPI** : adoption sur les ordres du jour des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
- **ENODIA** : défavorable à la majorité de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire. Adoption sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire.
- **Luminaire public** : décision de lancer un marché public en vue du remplacement de luminaires publics.

REPRISE DES PERMANENCES DU COLLÈGE COMMUNAL DÈS LE 7 MARS 2022

Chaque 1er lundi du mois, tous les membres du Collège communal (Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Madame la Présidente du CPAS) se tiennent à votre disposition à l'administration communale (rue Village 37) lors de permanences. Celles-ci ont lieu sans rendez-vous, de 18h30 à 19h30 (sauf jours fériés). Pour les personnes ne pouvant se libérer aux jours et heures prévues, il reste bien entendu possible de fixer un rendez-vous à un autre moment. Toutes les coordonnées des échevins sont disponibles sur www.olne.be.

REPRISE DES PERMANENCES DE MONSIEUR LE BOURGMESTRE DÈS LE 8 MARS 2022

Chaque semaine, dès le 8 mars, Monsieur le Bourgmestre se tiendra à votre disposition à l'administration communale (rue Village 37) lors de permanences. Celles-ci auront lieu chaque mardi, sans rendez-vous, de 8h00 à 9h00 (sauf jours fériés). Pour les personnes ne pouvant se libérer aux jours et heures prévues, il restera bien entendu possible de fixer un rendez-vous à un autre moment (0499/40.16.67 – cedric.halin@olne.be).

BUDGET 2022 : DE LA RIGUEUR MAIS DES PROJETS

Le 21 décembre dernier, le conseil communal a approuvé le budget 2022 de notre commune dont voici le tableau synthétique :

	Budget initial 2021	Budget initial 2022
Recettes	4.808.460,01 €	5.173.528,92 €
Dépenses	4.648.901,85 €	4.852.475,80 €
Boni (ex. propre)	159.558,16 €	321.053,12 €
Prélèvements	273.835,64 €	440.000,00 €
Exercices antérieurs (boni)	760.104,98 €	676.164,55 €
Résultat général	609.755,35 €	551.876,12 €

Service ordinaire

Au niveau des dépenses, on relèvera une augmentation des dépenses de personnel (indexation des traitements des agents communaux), de fonctionnement ainsi que de dette (consolidation en année pleine d'un emprunt de 1.200.000 € à 0,51% sur 20 ans réalisé fin 2020).

	Budget initial 2021	Budget initial 2022	Évolution
Personnel	2 037 597,47 €	2 123 476,93 €	4,21%
Fonctionnement	780 624,20 €	834 938,06 €	6,96%
Transfert	1 527 865,88 €	1 549 882,53 €	1,44%
Dette	302 814,30 €	344 178,28 €	13,66%
TOTAL	4 648 901,85 €	4 852 475,80 €	4,38%

Au niveau des recettes, elles évoluent légèrement à la hausse. Il faut constater que les recettes de transfert stagnent par rapport à l'an passé (effet du tax-shift fédéral et impacts du chômage temporaire ou du droit passerelle liés à la crise COVID qui engendrent de moindres recettes à l'IPP).

	Budget initial 2021	Budget initial 2022	Évolution
Prestation	318 658,69 €	491 030,26 €	54,09%
Transfert	4 359 725,75 €	4 368 927,38 €	0,21%
Dette	56 239,93 €	33 721,28 €	-40,04%
TOTAL	4 734 624,37 €	4 893 678,92 €	3,36%

Service extraordinaire

Le service extraordinaire du budget reprend les investissements qui seront réalisés par la commune durant une année. Pour cette année, le montant total des investissements prévus est de 1.176.764,94 €.

Parmi ce budget, il faut relever les projets suivants :

Projet	Montant inscrit au budget
REALISATION D'AMENAGEMENTS POUR LA MOBILITE DOUCE (PIWACY)	250.000 €
DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE (FROIDBERMONT)	288.500 €
TRAVAUX AUX ECOLES COMMUNALES	41.000 €
ACHAT DE MATERIEL POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE (MINI-PELLE ET BROUYEUR)	100.000 €
ACHAT DE BATIMENTS DANS LE CADRE DU RELOGEMENT	265.000 €

Ces projets sont généralement subventionnés par les autorités régionales (à 100% pour le relogement, 60% pour la mobilité douce...).

En résumé, on peut constater que la situation financière de notre commune reste stable malgré une moindre augmentation des recettes liée à la crise COVID. Il n'y aura par ailleurs aucune augmentation des taxes ni nouvelle taxe levée par la commune. Une gestion rigoureuse des deniers publics devra néanmoins rester maintenue afin de garder le cap.





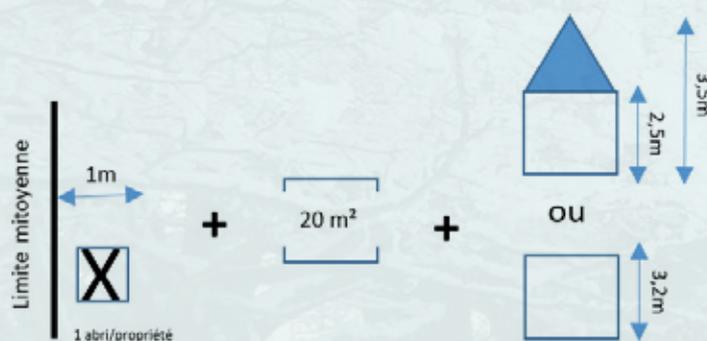
PERMIS OU PAS PERMIS ?

Puis-je installer un abri de jardin sans autorisation ?

Dans certains cas, installer un abri de jardin ne demande pas d'autorisation.

Pour autant que votre bien ne soit pas classé et/ou que votre bien ne soit pas repris dans un périmètre d'un site classé, un permis d'urbanisme n'est pas requis si l'ensemble des conditions suivantes sont rencontrées :

- ✓ Il n'y a pas d'autre abri de jardin
- ✓ Il se situe dans les espaces de cours et de jardins, n'est pas visible de la voirie ou est situé à l'arrière de la maison
- ✓ Sa toiture est soit plate soit à un ou plusieurs versants
- ✓ Il se situe à au moins 1 mètre des limites mitoyennes
- ✓ Sa superficie maximale est de 20 m², sa hauteur maximale est à 2,50 mètres à la gouttière, à 3,50 mètres au faîte ou à 3,20 mètres à l'acrotère
- ✓ Il se compose soit de bois ou soit d'un autre matériau de tonalité similaire avec le bâtiment ou le milieu auquel il s'insère



Mon bien est classé ou se situe dans un site classé : que puis-je faire ?

Aucune exonération n'est possible dans ces cas.

➔ Une demande de permis d'urbanisme est obligatoire.

Mon projet ne répond pas à toutes les conditions citées : que puis-je faire ?

➔ Une demande de permis d'urbanisme est dans ce cas obligatoire.

Avant toute installation, nous vous conseillons de prendre contact avec le service urbanisme au 087/260.285 ou 087/260.270 ou par mail à urbanisme@olne.be.

Puis-je installer un car-port sans autorisation ?

Dans certains cas, installer un car-port ne demande pas d'autorisation.

Mais tout d'abord, quelle est la définition d'un car-port ?

Il s'agit d'un petit toit en saillie qui permet d'abriter les véhicules.

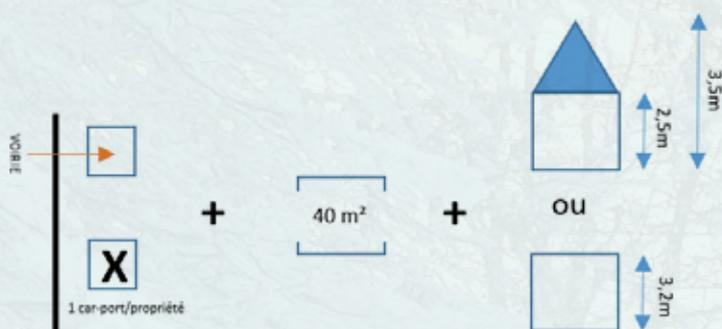
Un car-port est principalement ouvert. Il ne correspond donc pas à un volume fermé.

Et qu'en est-il des car-ports avec une toiture à courbes ?

Cela correspond à une toiture à plusieurs versants.

Pour autant que votre bien ne soit pas classé et/ou que votre bien ne soit pas repris dans un périmètre d'un site classé, un permis d'urbanisme n'est pas requis si l'ensemble des conditions suivantes sont rencontrées :

- ✓ Il n'y a pas d'autre car-port
- ✓ Soit il se situe en relation directe avec la voirie
- ✓ Soit il ne se situe pas à l'arrière de l'habitation
- ✓ Sa toiture est soit plate soit à un ou plusieurs versants
- ✓ Sa superficie maximale est de 40 m², sa hauteur maximale est à 2,50 mètres à la gouttière, à 3,50 mètres au faîte ou à 3,20 mètres à l'acrotère
- ✓ Sa structure est constituée soit de bois soit en béton soit en métal soit en matériaux similaires au parement du bâtiment existant ou d'une tonalité s'y approchant
- ✓ Si la toiture est à versant(s), elle se compose en matériaux similaires à ceux de l'habitation



Mon bien est classé ou se situe dans un site classé : que puis-je faire ?

Aucune exonération n'est possible dans ces cas.

➔ Une demande de permis d'urbanisme est obligatoire.

Mon projet ne répond pas à toutes les conditions citées : que puis-je faire ?

➔ Une demande de permis d'urbanisme est dans ce cas obligatoire.

Avant toute installation, nous vous conseillons de prendre contact avec le service urbanisme au 087/260.285 ou 087/260.270 ou par mail à urbanisme@olne.be.

NOUVELLE ORDONNANCE DE POLICE GÉNÉRALE « UN MEILLEUR VIVRE ENSEMBLE »

La Nouvelle Loi Communale stipule qu'il incombe au pouvoir communal de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité publique. À ce titre, les 8 communes de la Zone de police Pays de Herve (Welkenraedt, Plombières, Limbourg, Baelen, Aubel, Thimister-Clermont, Herve et Olne) ont actualisé et harmonisé leur ordonnance de police générale.

Quelques points phares de ce nouveau règlement :

Ordures ménagères : en vue de leur enlèvement, sacs, conteneurs ou récipients de collecte générale ou sélective doivent être déposés contre le mur de la propriété ou à front de voirie, sans gêner la circulation des usagers de la voie publique, au plus tôt le jour qui précède celui de l'enlèvement et ce, après 19h00. Le conteneur devra avoir été écarté de la voirie communale et replacé sur le terrain privé au plus tard pour 8h le lendemain du jour de collecte.

Nettoyage de la voie publique : tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à la propreté de l'accotement ou du trottoir aménagé jouxtant l'immeuble sur lequel il jouit d'un droit. Le balayage et le désherbage sont obligatoires devant les propriétés bâties jusqu'au filet d'eau bordant la voie publique (...)

Entretien des haies : tout propriétaire est tenu de veiller à ce que les haies et plantations délimitant ses propriétés et la voie publique ou situées à proximité de celle-ci soient émondées et taillées suffisamment durant toute l'année afin qu'elles ne soient pas de nature à occasionner le moindre danger ou la moindre gêne pour les usagers de la voie publique. La taille des haies et plantations bordant la voie publique doit avoir lieu au minimum une fois par an. La largeur de la haie placée à la limite du domaine public et bordant des trottoirs et accotements praticables ne peut dépasser en tout temps 20 cm de l'aplomb du pied de la haie, du côté de la voie publique. Les branchages taillés doivent être évacués dans les 3 jours (...). La personne qui a procédé à la taille d'une

haie d'aubépine a l'obligation de ramasser directement tout produit de la taille présent sur la voie publique. Les haies situées le long de la voie publique auront une hauteur qui ne dépasse pas 1,40 m, sauf dérogation.

Lutte contre le bruit : sauf autorisation préalable et sans préjudice d'un permis d'environnement requis, tout bruit causant un trouble anormal de voisinage est interdit de 20h à 8h, ainsi que les dimanches et jours fériés. Le bruit résultant de l'utilisation de matériels agricoles en période de récolte, même la nuit, ne sera pas soumis à sanction.

Feux d'artifice : l'organisation de feux d'artifice ou l'usage de pièces d'artifice est soumise à l'autorisation préalable de l'autorité compétente qui pourra imposer le cas échéant des mesures de sécurité spécifiques. En tout état de cause, il est interdit de manipuler et faire exploser des artifices de joie à proximité de matériaux facilement inflammables ouverts (tels que hangars à paille ou à foin), de dépôts de matières combustibles, de maisons de repos, de cliniques, de serres professionnelles ou assimilé.

Chutes de neige & verglas : en cas de chutes de neige ou de formation de verglas, tout riverain d'une voie publique dans les parties agglomérées ou densément bâties de la commune est tenu de veiller à ce que devant l'immeuble qu'il occupe, un espace de minimum 70 cm pour le passage des piétons soit déblayé ou rendu non glissant. De même, en pareil cas, les avoires devant leur domicile seront toujours dégagés par le riverain. Tout propriétaire ou responsable d'un immeuble bâti est tenu de procéder ou de faire procéder dans les plus brefs délais à l'enlèvement des glaçons qui se formeraient sous forme de stalactites afin d'éviter tout danger dû à la chute de ces glaçons.

Le règlement général de police est à lire en intégralité sur :
www.olne.be/administration/reglements-communaux



Radars préventifs rue Village

Afin de veiller au respect des limitations de vitesse rue Village - zone 30, les autorités communales ont installé fin 2021 deux radars préventifs, un dans chaque sens de circulation. Levez le pied 🙌



Réouverture du poste de police d'Olne

Le poste de police d'Olne a réouvert ce 19/01. Il est accessible sur rendez-vous tous les mercredis entre 9h et 12h.

>>> Pour prendre RDV : 087 34 35 11 - 087 64 73 99

Des rendez-vous sont également possibles à Herve :

> du lundi au vendredi de 8 à 17h

> le samedi de 9h à 13h



Le numéro de téléphone de Card Stop a été remplacé par : 078 170 170 Autre numéro, même réflexe..

Le nouveau numéro 078 170 170 est entré en vigueur récemment.

Il s'agit d'un numéro normal, sans aucun coût supplémentaire.

L'ancien numéro 070 344 344 restera en service dans les prochaines années afin d'assurer une transition en douceur vers le nouveau numéro.

Le nouveau numéro sera également disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et vous permettra de bloquer divers instruments de paiement émis par les établissements de paiement, de crédit et financiers belges.



Prolifération de rats : la commune poursuit sa campagne de dératisation en 2022



Suite aux demandes de plusieurs citoyens faisant part de soucis de rats à leur domicile ou à proximité immédiate, les autorités communales ont lancé en novembre 2020 une campagne de dératisation menée par une entreprise privée spécialisée. Cette campagne traite le réseau d'égouttage, les abords des ruisseaux, les bâtiments communaux et sous-dépendances communales ainsi que les interventions chez les particuliers qui en font la demande préalablement. En 2021, une entreprise privée a été mandatée par la commune pour mener deux campagnes de dératisation, en mars et septembre. Pour 2022, les autorités

communales ont décidé de poursuivre ce service et de fixer les campagnes aux dates suivantes : les 10 et 11 mars et les 22 et 23 septembre 2022.

Si vous êtes confrontés à une prolifération de rats à votre domicile ou dans votre jardin et que vous souhaitez vous inscrire pour la campagne des 10 et 11 mars 2022 (intervention gratuite), nous vous invitons à transmettre vos coordonnées complètes (nom + adresse complète + numéro de contact) au service Communication de la commune : Astrid Huyghe – astrid.huyghe@olne.be – 087/26 02 81. Le service recensera toutes les coordonnées et les transmettra à l'entreprise privée. Date limite de transmission des coordonnées à la commune pour cette campagne : vendredi 4 mars 2022 à 12h00.

Attention > sont exclus des demandes : les commerces, les agriculteurs, les exploitations de quelque nature que ce soit, les bâtiments industriels et les endroits privés où une intervention conséquente de dératisation doit être réalisée.

Nous profitons également de cet encart pour vous rappeler que nous mettons à votre disposition des sachets de graines empoisonnées (à l'administration, rue Village 37) que vous pouvez placer à divers endroits de votre habitation pour contribuer à la réduction du nombre de nuisibles. Attention, en cette période de pandémie, l'administration est accessible uniquement sur rendez-vous au 087/26 02 72.

Enquête publique 17 janvier > 21 mars 2022

Programme de réduction des pesticides 2023 - 2027

Les autorités fédérales et régionales vous invitent à participer à l'enquête publique sur le Programme 2023 - 2027 du Plan d'action Nationale de Réduction des Pesticides (NAPAN).

Ce programme vise à réduire l'utilisation des pesticides et leurs impacts sur l'environnement et la santé publique, au travers d'actions variées (formation, sensibilisation, réglementation, accompagnement, études, etc.) s'adressant aussi bien aux professionnels (agriculture, secteur verts, public ou privé) qu'aux particuliers.

Votre avis nous intéresse !

Avant l'adoption du programme 2023-2027, vous êtes invités à participer activement, via la plateforme de consultation en ligne napan.monopinion.belgium.be, à l'enquête publique coordonnée sur les ébauches d'actions.

Cette plateforme reprend les actions nationales, fédérales et régionales. Il est possible de filtrer par niveau de pouvoir.

Les documents sont aussi consultables dans votre commune qui est également habilitée à recevoir vos observations. Prenez directement contact auprès de votre commune afin de connaître les procédures de consultation mises en place.



Vos observations écrites peuvent également être envoyées, pour le 20 mars 2022 au plus tard, à l'adresse suivante : napan@health.fgov.be ou par la poste au Dr Ir Vincent Van Bol, SPF Santé Publique, Service Produits phytopharmaceutiques et Fertilisants, Avenue Galilée, 5/2, 1210 Bruxelles.

Le projet de Programme wallon de réduction des Pesticides 2023-2027 (PWRP 3) et le rapport d'incidences environnementales qui le concernent sont consultables sur le site www.prwp.be/enquetepublique.



QUELQUES TRAVAUX RÉCENTS EN UN COUP D'ŒIL !



Entretien des espaces verts



Mise en place des décorations de fin d'année et sapins



Remise en état de chemins agricoles



Aménagement du jardin du presbytère



Remise en état des chemins Sokeu, en Égypte et Les Golets via entreprise



Nettoyage des espaces publics



Ramassage des feuilles et balayage des trottoirs



Réparation de la toiture de l'école communale de Saint-Hadelin



Empierrement des venelles et accotements suite à la réfection des voiries Voie Colette et ses clos



Remise en état des berges à Moirivay par entreprise spécialisée

Découvrez notre galerie online

Envie d'en savoir plus sur le travail réalisé au quotidien par les services Voirie et Travaux ? Davantage de clichés sont à découvrir sur www.olne.be

Cycle de conférences communales

Atelier-conférence sur la gestion du stress

S'il ne fait aucun doute que notre village est peuplé d'irréductibles Olnois-es, il n'en reste pas moins que, comme tout être humain, nous sommes parfois confronté-es au stress du quotidien.

- ◆ Lors de cet atelier-conférence, vous apprendrez tout d'abord à mieux cerner cet envahisseur : découvrez ses faces cachées, ses stratégies ainsi que ses origines.
- ◆ Une fois votre ennemi mis à nu, vous lancerez le plan d'attaque ! Pour ce faire, différentes techniques de gestion du stress vous seront présentées. Toutes ne pourront bien-sûr être expérimentées mais vous repartirez avec un aperçu de pratiques existantes.
- ◆ Au fil de cette soirée, vous vivrez également quelques aventures introspectives alors surtout, n'oubliez pas de vous armer de votre bic le plus redoutable et d'un bloc-notes !

CONFÉRENCIÈRE:

DR VIRGINIE CHRISTOPHE, PSYCHOLOGUE

« Après avoir obtenu un master en Neurosciences cognitives et comportementales, j'ai réalisé une thèse en psychologie, à l'université de Liège. Attachée à l'idée que la vulgarisation est une forme d'art, je prends toujours plaisir à dispenser des formations dans le monde académique mais savoure davantage mes sorties « grand public ». Contrairement à ce que voudrait la croyance populaire à propos des psys, je jure solennellement de n'analyser personne à son insu. De toute façon vous seriez trop nombreux-euses (du moins, je l'espère) ! »

INFOS

JEUDI 24 MARS 2022 – 20H00
ESPACE CULTUREL DE HANSEZ

CHEMIN DE LA CHAPELLE 4 À 4877 OLNE

ENTRÉE GRATUITE
CST + PORT DU MASQUE OBLIGATOIRES

MATÉRIEL REQUIS: BIC ET BLOC-NOTES

INFORMATIONS ET INSCRIPTION RECOMMANDÉE :
SERVICE COMMUNICATION DE LA COMMUNE D'OLNE
087/26.02.81 OU ASTRID.HUYGHE@OLNE.BE

! Appel aux compétences olnoises !

Cette conférence est la première de notre cycle 2022, les prochaines se tiendront en juin, octobre et décembre. Notre objectif est que les thèmes abordés touchent des domaines aussi variés que bien-être, la santé, l'environnement, l'agriculture, la psychologie, les arts, le sport, le tourisme, la culture, les sciences sociales, etc.

! Nous avons besoin de vous !

- Vous avez acquis une expertise dans votre pratique professionnelle ou dans le domaine des loisirs ? Vous souhaiteriez partager votre expérience et vos connaissances ? Contactez-nous et organisons ensemble cette rencontre !
 - Vous souhaiteriez participer à des conférences/ateliers abordant des thématiques précises ? Transmettez-nous vos idées et souhaits !
- Contact et infos : service Communication de la commune d'Olne > 087/26.02.81 ou astrid.huyghe@olne.be

Rendez-vous dans ce bulletin, sur notre site et notre page Facebook pour découvrir les prochains thèmes !

Signalez un problème en moins de 30 secondes grâce à BetterStreet

Panneaux arrachés, sacs poubelles éventrés, nids de poules, tags... Avec l'application mobile Betterstreet, vous pouvez signaler ce type de problème au moyen d'une photo et d'une catégorie. En moins de 30 secondes, le service adéquat sera automatiquement informé et pourra prendre action. Après avoir connu quelques dysfonctionnements techniques ces dernières semaines, le système Betterstreet est à nouveau pleinement opérationnel !

Accès via votre smartphone :

> type Android : <https://play.google.com/store/apps/details?id=org.betterstreet>

> iPhone: <https://itunes.apple.com/FR/app/betterstreet/id603534661>

Accès via un formulaire depuis votre ordinateur : <http://www.betterstreet.org>

Attention : BetterStreet est un système de signalement, il ne s'agit en aucun cas de dénoncer quelqu'un ou quelque chose mais de constater.

Betterstreet : un outil idéal pour les cyclistes

En 2021, la commune d'Olne a été sélectionnée par la Région wallonne en tant que « Commune pilote Wallonie Cyclable » et va ainsi pouvoir grâce à une subvention de 150.000 euros mener toute une série d'actions visant à améliorer les conditions de la pratique du vélo et son utilisation au quotidien. Un Comité de suivi du « Plan Commune WaCy » a été mis sur pied et est actuellement en train de travailler sur différents projets. Si vous souhaitez signaler des problèmes qui touchent les cyclistes sur notre commune, n'hésitez pas à passer par notre outil Betterstreet, rapide et adapté.

Plus d'infos : <https://www.olne.be/vie-pratique/betterstreet>

POUR MIEUX VOUS ACCUEILLIR

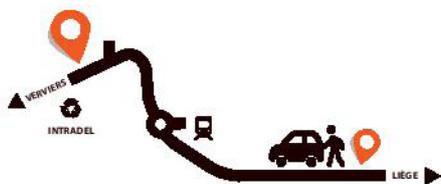
VOTRE MAISON MÉDICALE SE TRANSFORME

ET DÉMÉNAGE À PARTIR DU 11 OCTOBRE

DURANT LES TRAVAUX, RETROUVEZ-NOUS À L'ANCIENNE PETITE ÉCOLE

RUE DE VERVIERS 50 / TROOZ

À LA SORTIE DU VILLAGE EN DIRECTION DE VERVIERS



**NOUS SOMMES OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H À 18H**

04 267 08 90 • INFO@TROOZSANTE.BE

NOS PARTENAIRES (CHU POUR LES PRISES DE SANG),
AIGS (SERVICE DE SANTÉ MENTALE ET LE PLOPE)
DÉMÉNAGENT ÉGALEMENT DANS CES MÊMES LOCAUX.

PRISES DE SANG : DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 9H30 (SANS RDV)



INTRADEL

COLLECTE SACS TRANSPARENTS ET PAPIER/CARTON

Depuis ce 1^{er} janvier, ces 2 fractions (sacs transparents contenant les films souples d'une part et les papiers-cartons d'autre part) sont collectées dans un même camion sans séparation MAIS sont livrées et séparées chez Tri-Terre

Tous les flux collectés par les citoyens sont bien acheminés au bon endroit par la suite et triés comme auparavant.

Merci à tous pour vos efforts de tri !

info | Intradel



CROIX-ROUGE de Belgique



COLLECTES DE SANG 2022

Les collectes de sang de la Croix-Rouge sont programmées aux dates suivantes :

- **vendredi 15 avril de 16h45 à 20h**
- **vendredi 15 juillet de 16h45 à 20h**
- **vendredi 14 octobre de 16h45 à 20h**

Lieu : Ecole communale d'Olne, Chemin des écoliers 3 à Olne (sous réserve de nouvelles mesures liées à la pandémie de COVID 19)



AVIS

Recrutement de moniteur(trice)s breveté(e)s et non breveté(e)s ainsi qu'un(e) coordinateur(trice)-adjoint(e) de plaines de jeux

L'administration communale d'Olne recrute des moniteur(trice)s breveté(e)s et non breveté(e)s ainsi qu'un(e) coordinateur(trice)-adjoint(e) de plaines de jeux pour la période du 1^{er} août 2022 au 19 août 2022 inclus.

Les conditions requises pour accéder à ces emplois sont fixées comme suit :

Pour les moniteur(trice)s, priorité sera donnée aux moniteur(trice)s qui sont étudiant(e)s

- être belge ou citoyen (ne) de l'Union Européenne ou ressortissant(e) de l'Espace Economique Européen
- être âgé(e) de 17 ans minimum.
- posséder une des qualifications reprises à l'article 5 du Décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances

Pour le(a) coordinateur(trice)-adjoint(e)

- être belge ou citoyen (ne) de l'Union Européenne ou ressortissant(e) de l'Espace Economique Européen
- être âgé(e) de 18 ans minimum.

- posséder une des qualifications reprises à l'article 5 du Décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances

Les candidats retenus seront soumis à un examen médical avant l'entrée en fonction.

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 11 mars 2022 à minuit à l'attention de Monsieur le Bourgmestre d'Olne, Rue Village 37 à 4877 OLNE, par pli recommandé déposé à la poste (le cachet de la poste faisant foi) ou déposées au secrétariat communal contre accusé de réception, accompagnées des documents suivants :

- une lettre de candidature
- un curriculum vitae
- le cas échéant, copie du brevet d'animateur ou de coordinateur homologué ou l'équivalence d'un ancien brevet

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au service extra-scolaire – Sabrina Wertz – tél. : 087/26 02 71.

STAGES Carnaval

Du 28/02 au 04/03/22	Intitulé et coût	Age	Lieu & horaire	Info & inscription
Commune d'Olne & Asbl PARI	Stages créatifs Les mondes souterrains Prix : 55 €	2.5 à 12 ans	Ecole communale de Olne De 9h à 16h Garderie de 7h30 à 9h et de 16h à 18h	Inscription en ligne : http://www.pariasbl.org
Asbl Transcen'Danse	Stage de danse : Bricolage, bal de carnaval et spectacle Prix : 85 €	3 à 6 ans	Centre Sportif De 9h à 16h Garderie de 8h à 9h et de 16h à 17h	Inscription en ligne : https://transcen-danse.be/stage
La Clef des Sports	Psychomotricité et jeux divers Initiation sportive et jeux divers Prix : 80 € (50 € ½ journée)	2.5 à 4 ans 5 à 8 ans	Centre Sportif De 9h à 16h Garderie de 8h à 9h Et de 16h à 16h45	Inscription : 0494/30.50.40

STAGES Pâques

Du 04 au 08/04/22	Intitulé et coût	Age	Lieu & horaire	Info & inscription
Commune d'Olne & Asbl PARI	Stages créatifs Contes et légendes Prix : 55 €	2.5 à 12 ans	Ecole communale de Olne De 9h à 16h Garderie de 7h30 à 9h et 16h à 18h	Inscription en ligne : http://www.pariasbl.org
La Forme Olympique	Stages de foot	5 à 14 ans	RJS Olnoise De 9h à 16h Garderie de 8h à 9h et de 16h à 16h30	Par mail : laformeolympique@gmail.com Stephane Delrez : 0495/539298 Patrick Degueldre : 0475/448536
La Clef des Sports	Psychomotricité et jeux divers Initiation sportive et jeux divers Prix : 80 € (50 € ½ journée)	2.5 à 4 ans 5 à 8 ans	Centre Sportif De 9h à 16h Garderie de 8h à 9h et de 16h à 16h45	Inscription : 0494/30.50.40
Du 11 au 15/04/22				
Commune d'Olne & Dimension Sport	Circomotricité 57 € - 84 € Sport & vélo 97 € Sports & découverte escalade 99 € Sports & aventure 99 € Sports & self défense 95 € Escalade & aventure 99 € Escalade & self défense 99 €	3 à 6 ans 5 à 9 ans 6.5 à 9 ans 8 à 12 ans 8 à 12 ans 8 à 12 ans 8 à 12 ans	Centre sportif De 9h à 16h (JC) De 9h à 12h (AM) De 13h à 16h (PM) Garderie de 7h30 à 9h Garderie de 16h à 18h	Inscription en ligne ou par téléphone www.dimension-sport.be ou 0497/909.709
Asbl Transcen'Danse	Stage de danse et spectacle Prix : 85 €	3 à 6 ans	Centre Sportif De 9h à 16h Garderie de 8h à 9h et de 16h à 17h	Inscription en ligne : https://transcen-danse.be/stage



Renseignements

Administration Communale d'Olne
Service Accueil Temps Libre
Rue Village 37 – 4877 Olne

Tél : 087/26.02.71 - Email : sabrina.wertz@olne.be



AH LES FOSSES !!!

Des moments de créativité et de bonheur à partager hiver comme été.

Michèle Baar et ses élèves



RENCONTRE AVEC SAINT-NICOLAS !

Cette année encore Saint-Nicolas, tu es venu nous rencontrer dehors.

Manteaux, écharpes et bonnets, nous étions prêts... on t'attendait !

Nous avons chanté et récité, tu nous as écoutés et surtout gâtés.

Nous voudrions te remercier ainsi que les lutins du Comité pour tout ce que vous nous avez apporté !

Nous te promettons d'être toujours bien sages et te souhaitons bon voyage dans les nuages.

A l'année prochaine.



LES COURS DE PSYCHOMOTRICITÉ À L'ÉCOLE SAINT-LOUIS : QUE DE BEAUX MOMENTS !

Chaque lundi et chaque vendredi, les élèves de maternelle se rendent dans la salle de gym. Au rythme des histoires, ils y vivent des aventures et des parcours inventés par leurs maîtres de psychomotricité.

Un petit échauffement en musique pour mettre tout le monde de bonne humeur, puis, sous forme d'ateliers ou de parcours, ils découvrent le matériel : ballons de toutes sortes, cordes, cerceaux, bancs, espaliers...

Lors des parcours imaginés, ils sont tantôt des pirates, tantôt des lutins qui doivent grimper, sauter, courir, glisser, ramper, marcher en équilibre...

Ils apprennent aussi à se connaître et à vivre en groupe via des jeux de coopération ou d'opposition tout en respectant le tour et la place de chacun.

Avant de retourner en classe, c'est le moment du retour au calme. Sur une musique douce, quelques positions de yoga et parfois même des ateliers de massages sont proposés aux enfants.

Que de beaux moments dans la salle de gym pour petits et grands de maternelle !



Déborah, Fanny et France, maîtres de psychomotricité et assistante maternelle



DÉCOUVREZ L'EXPOSITION "LE PETIT PATRIMOINE DE SAINT-HADELIN" !

Après l'exposition mettant en lumière « Le petit patrimoine aux limites de la commune d'Olne » (récemment clôturée), nous vous invitons à découvrir **la toute nouvelle exposition temporaire de la CLDR* sur le petit patrimoine de Saint-Hadelin** ! Tout comme la première, cette expo en plein air met en valeur les objets du Petit Patrimoine Populaire Wallon (PPPW), visibles de la voie publique, qui accompagnaient la vie des anciens Olnois et charment encore discrètement notre cadre de vie aux détours des chemins.

3 lieux d'exposition

Particularité de cette expo > elle s'étend sur 3 lieux d'exposition proches les uns des autres (5 minutes à pied) :

- le long du mur arrière du cimetière de Saint-Hadelin rue Fosses Berger
- à côté de la chapelle Fatima sur le Fief
- en face de la Maison Ancion sur le Fief

Trois lieux qui permettent de mettre en évidence 6 thématiques :

- *histoire de Saint Hadelin et témoins de celle-ci
- *potales et croix
- *témoins du PPPW sur les murs (ouvertures : piliers, ouvertures, inscriptions,..)
- *activités économiques et industrielles (moulins, carrières, clouterie...)
- *témoins des guerres 14-18 et 40-45
- *le Fief et son PPPW

Horaires: accès libre – exposition temporaire en plein air - Coût : gratuit - sans réservation

Parking : emplacements rue Fosses Berger et au-dessus du cimetière de St-Hadelin

Plus d'infos : administration communale d'Olne au 087 26 02 81

Cette exposition est une organisation de la Commission Locale de Développement Rural d'Olne (CLDR*) avec le soutien de la Commune d'Olne.



Photo : Freddy Creuen

(Re)Découvrez aussi notre parcours avec audioguide gratuit multilingue !

L'exposition « Le petit patrimoine aux limites de la commune d'Olne » qui se tenait dans les jardins de l'administration communale est clôturée mais le parcours « Petit patrimoine au centre du village » avec l'audioguide gratuit multilingue est toujours bien accessible (4 langues). Toutes les infos sur : <https://www.olne.be/vie-pratique/cldr>.

Exposition 'Le petit patrimoine de Saint-Hadelin'



Un thème
▼
3 lieux
d'exposition



- ✓ Exposition temporaire en plein air
- ✓ Horaires: accès libre
- ✓ Coût : gratuit - sans réservation

Plus d'infos : administration communale d'Olne au 087 26 02 81

L'exposition est une organisation de la Commission Locale de Développement Rural d'Olne (CLDR) avec le soutien de la Commune d'Olne.



Nous avons besoin de vous pour soigner la faune sauvage !

Vous avez tous un jour été confrontés à un oisillon tombé du nid, un hérisson mal en point ou un oiseau blessé par un chat. Par peur de mal faire, on n'ose pas y toucher. Les centres CREAVES recueillent et soignent tous les animaux de la faune sauvage. Il en existe très peu dans notre région mais désormais il y en a un à deux pas de chez vous ! «L'Hermitage», géré par Laurence à Thimister-Chaineux.

SENSIBILISATION à la population !

Depuis quelques années, les robots tondeuses se multiplient dans nos jardins. Et en parallèle des centaines d'hérissons sont blessés par ceux-ci. En effet, leurs pattes et museaux passent en dessous du rebord et sont scalpés par les lames. Beaucoup ne survivent pas, hors les hérissons sont très utiles dans nos jardins.

Une seule précaution: programmer votre robot pour fonctionner **uniquement entre 9h-18h**.

Vous sauvez des vies!

Que faire en premier geste?

- 1) **Oisillon tombé:** Dans la mesure du possible, repérer le nid et le replacer. Il a plus de chance de survivre auprès de ses parents.
- Ecureuil:** Idem mais à manipuler avec gant ou drap pour éviter le rejet.
- Hérisson:** Blessé ou vu en pleine journée (toujours anormal), attrapez le avec des gants ou un drap.
- 2) **Animal blessé ou impossible à remettre:** Le placer dans une boîte en carton percée de trous. Laisser l'animal récupérer dans le noir complet sans le manipuler.
- 3) **Sonner à un centre CREAVES/Véto** afin de transmettre l'animal.

! On veut bien faire en les gardant MAIS en général on fait pire que bien. Chaque espèce voire chaque race a ses spécificités en terme de nourriture. Et cela retarde les soins vétérinaires parfois indispensables !

Personnes de contact :

* **Laurence Strat** 0494/35.80.83 (Thimister)
fondatrice et responsable du centre l'hermitage

* **Dr Vaessen Marie** 0472/96.93.18 (Olne)
Vétérinaire collaboratrice



Petits déjeuners Oxfam

30^{ème} ANNIVERSAIRE



Simonez nos actions et nos partenaires
OXFAM
Programme de solidarité

PETITS DÉJEUNERS OXFAM DU 21 NOVEMBRE :

390 fois merci à tous !

Malgré les conditions adaptées et un peu moins conviviales des petits déjeuners "à emporter" (la faute à ce maudit covid), l'édition 2021 a été une belle réussite !

Merci aux bénévoles qui ont répondu présents !

Merci à tous les fidèles et aux nouveaux amateurs qui ont adopté la nouvelle formule "à emporter" sans hésiter !

Au plaisir de vous retrouver l'an prochain avec, pourquoi pas, une formule mixte à emporter ou à déguster sur place.

L'avenir nous le dira.

Au plaisir de se retrouver dès que possible !

Pour OXFAM, Anne-Marie, Patricia et Danièle

BALADES À VÉLO > DÉCOUVREZ LES BRACELETS POINTS-NOEUDS !

Envie d'une balade à vélo sympa ? Découvrez les bracelets points-nœuds de la Maison du Tourisme Pays de Herve disponibles à l'administration communale rue Village 37.

>>> Indéchirable, vous l'attachez à votre guidon et il vous suffit de suivre un des 5 circuits que nous vous proposons ! Vous préférez tracer votre boucle personnelle ? Retournez le bracelet et inscrivez les points-nœuds que vous avez choisi de suivre !

Pratique, vous ne trouvez pas ?

Pour découvrir en détails les balades rendez-vous sur :

<https://www.paysdeherve.be/bracelets-points-noeuds>

Crédit photo : Maison du Tourisme Pays de Herve



PASSEZ À LA COLLATION ZÉRO DÉCHET

Intradel, avec la collaboration de la commune, a distribué début décembre un magazine de collations Zéro Déchet à tous les élèves de primaire et maternelle. Ce magazine renferme 12 recettes ZD savoureuses et faciles à mettre en œuvre, créées spécialement par deux chefs de renom, Julien Lapraille et Jean-Philippe Darcis !

Le magazine propose également :

- une série de trucs et astuces pour intégrer la logique « ZD » dans la vie quotidienne sans trop de contraintes.
- des témoignages d'expériences de familles qui s'inscrivent dans la démarche, chacune à leur niveau et qui mettent en lumière les bénéfices obtenus, mais aussi les difficultés rencontrées.
- des conseils pour conserver les aliments.

Chaque mois, la vidéo d'une des recettes réalisées par les deux chefs sera diffusée sur la page Facebook d'Intradel.

Principes « 0 déchet » appliqués dans les recettes:

1. Utiliser des produits de saison disponibles en vrac
2. Utiliser des aliments en fin de vie que vous avez tendance à jeter habituellement (ex. : des bananes noircies donneront beaucoup de goût à vos préparations...).
3. Éviter d'utiliser des accessoires jetables (ex. : beurrer votre moule au lieu d'utiliser du papier de cuisson...)

>>> Si vous souhaitez vous procurer un exemplaire du magazine :

- > suite à la distribution de décembre, il reste quelques exemplaires papier à l'administration communale rue Village 37 (en cette période de pandémie, les bureaux sont accessibles uniquement sur rdv au 087 26 02 72)
- > il est téléchargeable en ligne sur : <https://www.intradel.be/actualites/zero-dechet-1/un-magazine-pour-passer-a-la-collation-zero-dechet.htm?lng=fr>



OPÉRATION ARC-EN-CIEL

19 & 20 MARS 2022

DEPUIS 1954, DES LOISIRS POUR TOUTS LES ENFANTS

68° GRANDE RÉCOLTE DE VIVRES NON PÉRISSABLES

avec le Haut Patronage de Sa Majesté le Prince

www.arc-en-ciel.be

FAITES UN DON
087 26 02 72

L'autorisation d'organiser la collecte est accordée sous réserve de l'application de la législation qui sera en vigueur lors de l'évènement.

Un tout grand merci à tous pour vos dons!!!

Concert de Noël

658,85 euros récoltés:
merci à tous!!!

658,85 euros : c'est la somme qu'a permis de récolter le concert du groupe Saudade à l'église Saint-Sébastien ! Sur décision du Collège, l'entièreté du montant sera reversée, via le CPAS, aux citoyens olnois victimes des inondations.

23 décembre 2021

Un tout grand merci à tous pour vos dons!!!

LANGES : PRIME INTRADEL ET SOUTIEN COMMUNAL



Depuis ce 1er janvier 2022, à Olne, comme dans toutes les communes wallonnes, les parents doivent désormais jeter les langes jetables dans les déchets ménagers résiduels et non plus dans les déchets organiques. Comme déjà annoncé dans nos bulletins précédents, ce transfert permettra de favoriser le traitement des déchets organiques et d'accroître progressivement la qualité du compost produit.

Face à ce changement des aides sont octroyées par Intradel d'une part (prime) et la commune d'autre part (réduction de la taxe).

➤ Prime Intradel pour passage aux langes lavables

Afin de sensibiliser les parents à une autre solution que l'utilisation de langes traditionnels, Intradel a lancé en 2021 une campagne de sensibilisation aux langes lavables. Les parents qui le souhaitent peuvent suivre un parcours de sensibilisation aux langes lavables et bénéficier, via Intradel exclusivement, d'une prime à l'achat ou à la location de couches lavables (*les primes 2021 sont à ce stade clôturées, les primes 2022 seront bientôt accessibles*). Toutes les infos sur : <https://www.intradel.be/primelanges>

➤ Soutien communal

La "Taxe sur la collecte et le traitement des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et assimilés - Exercice 2022", approuvée au Conseil communal du 08/11/2021, prévoit que:

Les réductions suivantes soient accordées annuellement :

- ménage ayant un ou des enfant(s) de moins de 3 ans au 1er janvier de l'année d'imposition : 30,00 euros de la partie forfaitaire par enfant. La réduction de 30,00 euros sera directement déduite de la partie forfaitaire de la taxe et au maximum au montant de ladite taxe.*
- les gardiennes d'enfants conventionnées au 1er janvier : 30,00 euros de la partie proportionnelle par enfant gardé (capacité maximale du milieu d'accueil). La réduction s'élèvera au maximum au montant de la taxe proportionnelle.*

Plus d'infos sur la taxe sur : www.olne.be/administration/reglements-communaux



DISTRIBUTION DE COUGNOUS AUX OLNOIS DE 70 ANS ET + !

La distribution des cougnous aux Olnois 70+ a eu lieu le samedi 29 janvier.

A cause du Covid, les écoliers n'ont pas pu y participer comme ils le font les autres années. Cependant, dans toutes les écoles d'Olne, les enfants ont pris leurs bics et leurs crayons pour réaliser, chacun selon son âge, des coloriages, des dessins, des messages au travers desquels ils expriment avec beaucoup d'affection leurs vœux de bonne année à l'intention des aînés de la commune.

C'est donc sans les enfants que des adultes bénévoles ont sillonné les rues d'Olne pour souhaiter une bonne année 2022 aux Olnois âgés de plus de 70 ans, leur offrir le cougnou traditionnel et leur remettre les jolis messages préparés par les écoliers.



Des rencontres brèves, c'est vrai, mais avec tellement de sourires échangés... ça fait du bien !

Une organisation de la CLDR d'Olne avec le soutien du CPAS et de la Commune.

Balades guidées au Pays de Herve programme 2022 disponible !

Le programme 2022 des balades guidées de la Maison du Tourisme Pays de Herve est fixé !

Retrouvez tous les parcours proposés :

- sur www.paysdeherve.be/balades-guidees-mtph
- ou dans le dépliant disponible à l'administration communale d'Olne

Où acheter une carte des balades olnoises ?

Elaborée avec les membres de la Commission Locale de Développement Rural, notre carte de balades éditée en juillet 2019 comporte 11 balades balisées allant de 4,2 km (la plus courte) à 25 km (Olne, le Tour). La carte, vendue au prix de 7,50 euros, est disponible:

- > au service Population de l'administration communale, rue Village 37 à Olne (accès sur rdv au 087/26 02 72)
 - > à la Maison du Tourisme Pays de Herve, Place de la Gare 1 à Herve
- Toutes les balades sont également en ligne : <https://www.olne.be/news/4745-baladez-vous-a-olne-un-des-plus-beaux-villages-de-wallonie>





Ensemble pour une
Wallonie plus propre

GRAND NETTOYAGE : inscrivez-vous !

La commune d'Olne participera au Grand nettoyage 2022 le week-end des 7 et 8 mai 2022 sous réserve de l'évolution de la pandémie, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur à ce moment-là. L'Opération Rivières Propres 2022 du Contrat Rivière Vesdre sera associée à l'événement si les deux manifestations se déroulent simultanément.

Si vous souhaitez vous inscrire à cet événement, rendez-vous, dès le 7 mars 2022, sur le site officiel de Bewapp : <https://www.bewapp.be/>. (inscriptions ouvertes jusqu'au 25 avril 2022). Cette inscription vous permettra de recevoir chez vous le matériel de nettoyage nécessaire (gilets, gants, sacs). L'administration communale recevra automatiquement copie de vos coordonnées et vous enverra une liste de lieux de dépôt afin que vos sacs puissent être ramassés par le personnel

communal dans les jours suivants le ramassage.

Plus d'infos suivront dans les semaines à venir sur www.olne.be et sur la page Facebook de la commune !

« OLNE COMMERCE DU COMMUNE ÉQUITABLE »

VOUS INVITE À DÉCOUVRIR « NOURRIR L'HUMANITÉ - ACTE 2 »

Centre culturel de Dison. Samedi 30/04 à 20h - Réservation : 087/33.41.81 OU contact@ccdison.be

Le comédien belge Charles Culot offre un deuxième opus au spectacle « Nourrir l'Humanité, c'est un métier ». Dix ans plus tard, il continue d'offrir une parole et de relayer les inquiétudes des agriculteurs belges.

Charles Culot est frère et fils d'agriculteur. En 2011, il décide de partir à la rencontre des agriculteurs de sa région. Un premier opus est né : « Nourrir l'Humanité, c'est un métier ». **Au lendemain de la première crise du lait, le spectacle relaie avec force, la détresse des agriculteurs belges.** Plusieurs points sensibles étaient abordés : la disparition des exploitations familiales au profit d'une agriculture de masse, le découragement des agriculteurs face à l'industrialisation de leur secteur.

DIX ANS PLUS TARD, L'ACTE 2

Charles Culot a retrouvé les personnes qu'il avait rencontrées en 2011. Comme dans son premier opus, les images vidéo de ces rencontres défilent à l'écran, tandis qu'attablés à une petite table de cuisine, **les comédiens respectent à la lettre les témoignages des agriculteurs.** Ils adoptent l'intonation, les postures et les silences de ces personnes qui ont choisi pour métier, de nourrir l'humanité.

» « On peut voir une série d'agriculteurs enfermés dans un modèle que la politique leur a imposé. Un modèle d'agrandissement et de surendettement dans lequel ils ne s'en sortent pas. Mais à côté de ça, il y a tout une série d'agriculteurs qui ont choisi d'opter pour une transition. Ils ont fait le choix de produire autrement... »

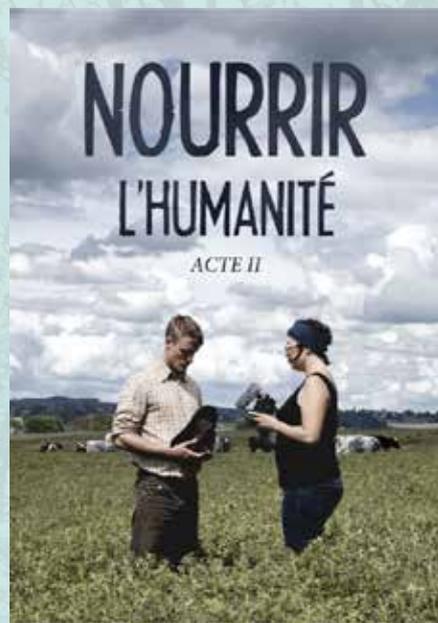
Pour le lancement du label CDCE, la pièce avait été jouée à Olne en 2013 devant un public nombreux ; les agriculteurs étaient au rendez-vous.

Découvrez la suite, ... une transition vers un commerce équitable et les circuits courts ? Aujourd'hui, ce sont les maraîchers locaux qui voient leur activité compromise par l'application de normes européennes insensées.

La pièce est proposée en avant-première du festival « Nourrir Verviers » qui aura lieu du 22 au 26 juin 2022 sur TOUT l'arrondissement de Verviers. On vous en reparlera bientôt... »

Olne, CDCE est maintenant un groupe de travail de la CLDR, vous pouvez nous rejoindre à tout moment.

<https://www.facebook.com/Olne-commune-équitable-110710401205943>



Medecine Interne

Identification

Vaccination

Chirurgie

Dentisterie

Echographie

Urgences

Hospitalisation

Alimentation



Vétérinaire Vaessen

Au cabinet à Olne, je vous reçois en toute convivialité et dans le respect de votre animal. Je prends le temps de connaître votre boule de poils et d'être à votre écoute.

Ma passion est devenu mon métier,

le bien-être de votre animal est ma priorité.

24, Voie des Ardennais 4877 Olne

www.veterinairevaessen.be



0472/96.93.18

Publicités

Services Maintenance



Nettoyage



Peinture



Jardinage



Gardiennage

Claudy Dejong et Muriel Billen

Fosses Berger 80 • Gsm : 0495/15.78.44

2 Olnois au service des habitants d'Olne,
de Saint-Hadelin et des hameaux voisins.

Nous vous proposons :

- de réaliser vos jardinières
- d'entretenir vos jardins
- de laver vos vitres
- de tapisser et mettre en peinture (intérieur et extérieur)
- d'entretenir et fleurir vos pierres tombales
- de préparer la réception lors d'une soirée privée, d'un décès,
- transports camionnette volume 15 m³ (parc à conteneurs)
- vous partez en vacances, nous vous proposons d'assurer un service à votre domicile (courrier, arrosage de plantes, surveillance et soins de vos animaux et de votre maison pendant votre absence...)
- vente de fleurs annuelles, géraniums, bégonias,...
- **destruction de nids de guêpes**



LAURENT SAVELBERG

Sur les Prés, 42
4877 Olne

| Devis gratuit |
| Patron sur chantier |
Agréé Région wallonne

GSM **0473 12 02 02** SITE www.laurentoit.be

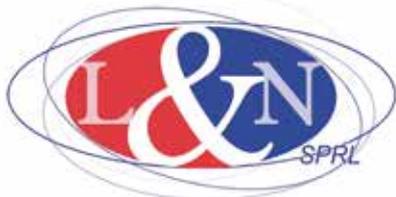


*Entretien
parcs & jardins*

Martinmont 7
4877 Olne

0498/46.73.13
jeanclaudebrick@hotmail.com

Tonte de pelouse • Taille de haies
Avec évacuation des déchets
Petit élagage • Plantations



Chauffage - Sanitaire

- Installation et rénovation de chauffage central
- Aménagement de salle de bain
- Plomberie
- Débouchage
- Entretien & dépannage 7/7
- Installateur gaz naturel habilité
- Contrôle de réservoir au mazout par dépression
- Panneaux solaires
- Chaudière à bois



Hugues Lambion 0475-22 43 52 | Benoît Notteborn 0477-85 61 54

Rue des Artisans 27 à 4877 Olne | T. 04-368 97 57 | F. 04-368 97 49 | info@lnchauffage.be

www.lnchauffage.be



VOS PATRONS DE COUTURE POUR



Créés à Olne



FEMME

Toujours compatibles
grossesse & allaitement



BÉBÉS & ENFANTS

Confortables, évolutifs,
compatibles couches lavables



TOUTE LA FAMILLE

Des patrons malins, plein
d'options, très accessibles
et avec tuto vidéo

klafoutis

COUTURE
& MATERNITÉ

WWW.KLAFOUTIS.COM